



Lycée - Collège de L'HARTELOIRE

PROJET

PROJET D'ETABLISSEMENT

2015 – 2018

Adopté par le conseil d'administration du


1 rue Duguesclin BP 91315 29213 BREST Cédex

Tel : 02 98 46 16 88 Fax : 02 98 46 61 61 Courriel : ce.0290010d@ac-rennes.fr



SOMMAIRE

1. CADRE GENERAL	p 3
2. LES AXES DU PROJET D'ETABLISSEMENT	p 5
3. LES CONTRATS D'OBJECTIFS	p 6
4. LES OUTILS DE MISE EN OEURE ET DE COMMUNICATION	p 9
5. LA FICHE ACTION	p 10
6. GLOSSAIRE	p 13



CADRE GENERAL

Le système éducatif doit amener chaque élève au niveau de formation le plus élevé, lui donner une éducation et une ouverture culturelle solides, préparer son insertion professionnelle.

Les autorités académiques inscrivent leur action dans le cadre des diagnostics nationaux partagés par tous, élaborés lors de la préparation de la loi d'orientation de 1989 et aujourd'hui par la loi sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005. L'objectif est d'accroître la part des bacheliers (de tous les types) et le nombre des diplômés du niveau V au niveau I. Cela suppose :

- de réduire le taux d'échec,
- de réduire les redoublements qui présentent selon toutes les études un caractère contre productif
- d'être en capacité de donner des réponses pédagogiques adaptées aux difficultés des élèves (autre que les redoublements).

Pour répondre à ces enjeux nationaux, l'Académie de Rennes dispose d'un **projet académique** pour la période 2011-2015 autour d'un élément structurant : le parcours (pour plus de détail : <http://www.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/accueil/pid/18019>).

Dans l'esprit de la Loi Organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de Finances (la LOLF), il appartient à chaque établissement de décliner son **projet d'établissement** en s'appropriant la démarche qui consiste, à partir des orientations nationales et académiques, à définir un certain nombre d'objectifs qui seront traduits par des indicateurs, à identifier les voies de progrès possibles et à en évaluer les résultats.

Le projet d'établissement, définit avec les membres de la communauté éducative, « *les modalités particulières de réalisation des objectifs nationaux* » et précise « *les activités scolaires et périscolaires qui y concourent* ». Le projet d'établissement est la référence légitime des actions mises en place dans l'établissement. Ce projet engage chacun et tous peuvent s'appuyer sur celui-ci pour donner de la cohérence et du sens aux actions entreprises : il convient, tout particulièrement, de réaffirmer le lien entre une action et les résultats obtenus au profit des élèves.

Par ailleurs, les établissements sont engagés dans une **démarche de contractualisation d'objectifs avec l'Académie**. Pour la cité scolaire de l'Harteloire, les contrats d'objectifs (un pour chacune des structures), ont été signés le 28 mai 2013 (présentés p. 6 à 8).

Le précédent projet d'établissement (validé au conseil d'administration du 28 juin 2010) étant arrivé à échéance, Une réflexion sur l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement a été engagée et a été déclinée selon les étapes suivantes :

- en assemblée générale de pré-rentree, information de l'ensemble des personnels sur les axes de travail dont la réalisation d'un nouveau projet d'établissement

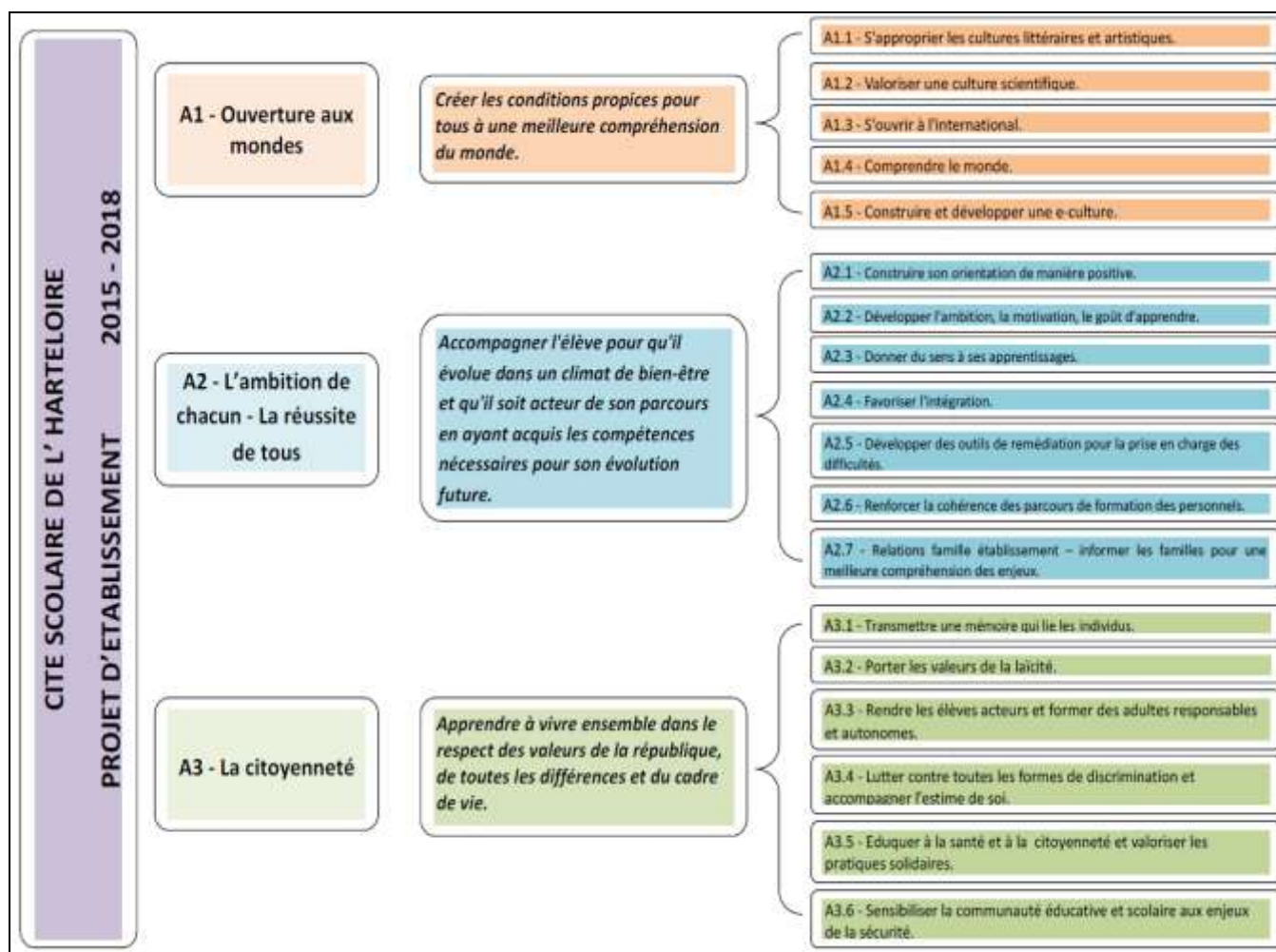
- en septembre 2014, réunion des conseils pédagogiques du collège et du lycée sur ce thème. Ils définissent très vite les trois idées fondamentales qui apparaîtront naturellement, comme les axes du projet d'établissement :
 - o l'ouverture
 - o la réussite des élèves
 - o la citoyenneté
- le 13 novembre 2014 : banalisation d'un temps commun de travail (16h -18h30) autour des trois axes définis dans les conseils pédagogiques
- formalisation des échanges et transmission d'un premier projet à l'ensemble de la communauté éducative pour relecture, et remontée d'observations (pour début janvier 2015)
- finalisation du projet en conseil pédagogique du 3 mars

Les trois axes du projet d'établissement qui orientent les actions à mettre en œuvre sont les suivants :

1. **Ouverture aux mondes**
2. **La réussite de tous, l'ambition de chacun**
3. **La citoyenneté**

LES AXES DU PROJET D'ETABLISSEMENT ET LEUR DECLINAISON

Les actions annuelles seront l'expression de l'adaptation du projet d'établissement aux évolutions institutionnelles ou du terrain pour la période couverte par la durée du projet.



LE CONTRAT D'OBJECTIFS :

Trois *objectifs pour élaborer le Contrat d'Objectifs* :

1*) Maintenir une offre de formation diversifiée pour conforter l'attractivité de la Cité Scolaire de l'Harteloire

2°) Développer les actions de soutien et d'aide aux élèves en difficulté

3*) Réduire les redoublements et favoriser les orientations positives, notamment chez les élèves issus des catégories socio-professionnelles défavorisées

Cependant afin de préserver l'identité et les spécificités respectives du collège et du lycée, il est proposé de **décliner ces objectifs de façon spécifique pour chacune des structures.**

Maintenir une offre de formation diversifiée pour conforter l'attractivité de l'Harteloire	
COLLEGE	LYCEE
<ul style="list-style-type: none">- Maintenir et développer l'offre de formation- favoriser les sorties sans coût pour les familles- Soutenir les voyages scolaires pour le plus grand nombre d'élèves- Promouvoir des animations en interne (cross, Foyer Socio-Educatif , ateliers, accompagnement éducatif...)	<ul style="list-style-type: none">- Ouvrir les horizons sur l'Europe et le monde- Maintenir l'offre de formation en langues vivantes- Défendre la gratuité de l'accès à une culture ouverte et diversifiée pour tous les élèves- Améliorer la communication externe
Développer les actions de soutien et d'aide aux élèves en difficulté	
COLLEGE	LYCEE
<ul style="list-style-type: none">- Améliorer les résultats au DNB chez les plus faibles- Organiser un repérage précoce par classe et par niveau- Proposer des remédiations individualisées structurées et concertées par groupes de besoin (PPRE, Acc. Educ.)- Développer les stages en entreprises et en L.P.	<ul style="list-style-type: none">- Atteindre les taux attendus pour les résultats au bac- Elever le niveau d'ambition des plus défavorisés- Maintenir la motivation scolaire de la 2nde à la Term.- Se saisir de l'AP de la réforme pour favoriser les aides- Développer un tutorat institutionnel par les enseignants
Réduire les redoublements et favoriser les orientations positives	
COLLEGE	LYCEE
<ul style="list-style-type: none">- Elever le nombre de parcours en 4 ans- Préparer dès la 4^{ème} le projet d'orientation post 3ème- Construire et développer le goût de l'effort pour le travail scolaire chez les élèves en perte de motivation	<ul style="list-style-type: none">- Elever le nombre de parcours en 3 ans- Œuvrer collectivement sur « l'estime de soi »- Engager dès la 2nde le projet d'orientation individuel- S'inscrire dans des démarches qui promeuvent l'égalité des chances (Cordées de la réussite, Avenir Ensemble)

COLLEGE

CONTRAT D'OBJECTIFS ET INDICATEURS RETENUS

OBJECTIF 1	
Maintenir une offre de formation diversifiée pour conforter l'attractivité du Collège	
Sous - objectifs	Indicateurs
1 : Maintenir et développer l'offre de formation	- Nb de LV et d'options offertes (LV1, LV2, Euros, latin...) - Nb de dérogations demandées / Nb de dérogations accordées par niveau
2. : Favoriser les sorties pédagogiques sans coût pour les familles	- Nb d'actions pédagogiques hors établissement organisées sur heures de cours
3. : Soutenir les voyages scolaires pour le plus grand nombre d'élèves	- Nb d'élèves ayant bénéficié d'un voyage ou d'une sortie avec au moins une nuitée / Effectif total - Nb d'élèves participants / Nb d'élèves concernés
4. : Promouvoir des animations en interne (cross, FSE, AS, ateliers...)	- Nb d'élèves inscrits dans les animations internes / Effectif total - Nb d'élèves adhérents aux FSE - Nb d'élèves inscrits à l'AS
OBJECTIF 2	
Développer les actions de soutien et d'aide aux élèves en difficulté	
Sous - objectifs	Indicateurs
1. : Améliorer les résultats au DNB chez les plus faibles	- Taux de réussite au CFG et au DELF chez les EANA - Nb de boursiers reçus au DNB (hors dispositif EANA) - Nb de mentions B et TB au DNB chez les boursiers
2. : Organiser un repérage précoce par classe et par niveau	- Nb d'élèves suivis pour absentéisme signalé - Nb de dossier de scolarisation alternative
3. : Proposer des remédiations individualisées, structurées et concertées par groupes de besoin	- Nb d'enseignants et de matières concernés par des dispositifs d'aide - Nb d'élèves participant à l'Accompagnement Educatif et aux PPRE
4. : Développer les stages en entreprises et en lycées professionnels	- Nb d'élèves faisant un mini stage en LP - Nb de journées de stages en entreprise hors stage obligatoire de 3ème
OBJECTIF 3	
Réduire les redoublements et favoriser les orientations positives	
Sous - objectifs	Indicateurs
1. : Elever le nombre de parcours en 4 ans	- Taux de redoublement à la fin de chaque niveau - Nb d'élèves qui redoublent 1 fois, 2 fois en 4 ans
2. : Préparer dès la 4 ^{ème} le projet d'orientation post 3ème	- Nb de questionnaires d'intérêt réalisé par année et par niveau - Nb d'entretiens individuels réalisés par les COP
3. : Construire le goût de l'effort pour le travail scolaire chez les élèves en perte de motivation	- Nb d'élèves valorisés par une réussite particulière (UNSS, concours scolaires divers, ARELA...) - Nb d'élèves accompagnés grâce à un cahier de suivi - Nb d'exclusions temporaires et d'exclusions définitives

LYCEE

CONTRAT D'OBJECTIFS ET INDICATEURS RETENUS

OBJECTIF 1	
Maintenir une offre de formation diversifiée pour conforter l'attractivité du Lycée	
Sous - objectifs	Indicateurs
1 : Ouvrir les horizons sur l'Europe et le monde	- Nb d'élèves participant à des voyages scolaires / Nb d'élèves concernés - Nb d'actions particulières d'ouvertures au monde / classe / Niveau / Filière
2. : Maintenir l'offre de formation en LV	- Nb de LV offertes au choix des lycéens (LV1, LV2, LV3...) - Nb d'heures de cours en DNL réalisées et Nb d'élèves concernés par niveau et par LV
3. : Défendre la gratuité de l'accès à une culture ouverte et diversifiée pour tous les élèves	- Nb d'actions et sorties à dimension culturelle sur heures de cours (hors EDT habituel) - Nb total / an d'élèves concernés par niveau et/ou par filière
4. : Améliorer la communication en externe	- Nb de connexions au site internet et T.I.C.E. - Nb d'actions de promotion-information du lycée, d'articles de presse
OBJECTIF 2	
Développer les actions de soutien et d'aide des élèves en difficulté	
Sous - objectifs	Indicateurs
1. : Atteindre les taux attendus pour les résultats au bac-	- Evolutions des taux de réussite dans les 3 filières - Evolution de l'écart entre le taux attendu et le taux obtenu-
2. : Elever le niveau d'ambition des plus défavorisés	- Evolution du Nb d'élèves boursiers en 2nde - Taux de boursiers poursuivant des études post bac (à n+1)
3. : Maintenir la motivation scolaire de la 2 ^{nde} à la Terminale.	- Nb d'élèves inscrits dans des concours péri-scolaires - Déperdition dans les options facultatives (2 ^{nde} à Term.) - Taux d'absentéisme / Niveau / Filière
4. : Se saisir de l'Accompagnement Personnalisé pour favoriser les aides	- Nb d'actions de soutien mises œuvre annuellement - Nb d'élèves concernés / Niveau / Filière / Classe
5 : Développer un tutorat institutionnel par les enseignants	- Nb total d'élèves tutorés par les professeurs - Ratio Nb d'élèves tutorés / Effectif total
OBJECTIF 3	
Réduire les redoublements et favoriser les orientations positives	
Sous - objectifs	Indicateurs
1. : Elever le nombre de parcours en 3 ans	- Nb d'élèves qui réalisent un parcours en 3 ans - Nb d'élèves boursiers qui réalisent un parcours en 3 ans
2. : Œuvrer collectivement sur « l'estime de soi »	- Nb d'élèves valorisés par une réussite particulière hors résultats scolaires stricts (sportifs, artistiques, concours scolaires, certifications de LV...)
3. : Engager dès la 2nde le projet d'orientation individuel	- Nb d'actions d'éducation à l'orientation / niveau programmées dans le P.A.E.O. - Evolution du Nb de RDV pour des entretiens individuels avec les COP-
4. : S'inscrire dans des démarches qui promeuvent l'égalité des chances (Cordées de la réussite, Avenir Ensemble, tutorats...)	- Nb d'élèves boursiers / Nb d'élèves concernés - Récession des actions et des modalités en faveur de l'égalité

LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE ET DE COMMUNICATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

La **fiche action** commune retenue dans le précédent projet pour améliorer la communication interne dans et entre les deux structures et définir les actions qui s'inscrivent dans les axes du projet, est reconduite. Dans ce document (ci-joint), figureront les éléments suivants :

- L'axe ou (les axes) du P.E. prioritairement concerné(s)
- Les objectifs opérationnels et les indicateurs retenus
- La description succincte de l'action
- Les modalités qui permettront de garder trace de l'action
- Les porteurs du projet et leurs éventuels partenaires
- Les publics visés
- Le calendrier et le budget prévisionnel (si l'action a des incidences financières et comptables).

Le bilan de l'action (pédagogique et financier s'il y a lieu) sera réalisé dans un délai qui n'excèdera pas un mois après la fin de l'action. Il conviendra d'y faire figurer notamment les résultats atteints par rapport aux résultats espérés au moyen des indicateurs qui auront été retenus pour mesurer l'efficacité de l'action et donc, son intérêt et/ou ses limites. En fonction des résultats atteints, il sera donc possible d'envisager ou non la poursuite ou des prolongements de l'action initiale avec des développements potentiels. En conséquence, la pérennité d'un dispositif particulier reposera sur les progrès dûment identifiés.

Cet ensemble de documents sera systématiquement versé dans 2 classeurs distincts (un pour le collège et un pour le lycée) et mis à disposition en salle des professeurs pour une consultation libre. A terme il est possible d'imaginer que tout ou partie de ces éléments d'informations communes soient mis en ligne sur le site de l'établissement dans une rubrique identifiée.

Le **site internet** de l'établissement : à l'époque des nouvelles technologies, c'est un outil primordial dans les contacts avec l'extérieur ; les porteurs de projets doivent être en mesure de proposer des contenus pour alimenter le site.

Le **conseil d'administration** : en fin d'année (ou en début d'année suivante), présentation du Rapport Annuel de Fonctionnement qui fait un point sur le projet d'établissement et le contrat d'objectif. C'est un moment de la communication en direction des parents, des représentants des collectivités territoriales.

Le **conseil pédagogique** assure le pilotage du projet d'établissement. Les prises de décisions restent des compétences du chef d'établissement et du conseil d'administration.

.....FICHE ACTION.....

AXE(S) PRIORITAIREMENT CONCERNE(S) :

Libellé de l'action :

Constat(s) et observation(s) qui fondent et justifient l'action :

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

-
-
-
-

INDICATEURS RETENUS :

-
-
-
-

DESCRIPTION DE L'ACTION

(Modalités de conduite de l'action, implication des élèves, perspectives de développement....)

MEMOIRE DE L'ACTION

(Internet, Exposition, Carnet de voyage, Presse...)

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Professeurs, personnels impliqués :

Matières concernées :

Partenaire(s) hors établissement :

PUBLIC(S) VISE(S)

Nombres d'élèves impliqués :

Classe(s) concernée(s) :

CALENDRIER

Date de début :

Date de fin :

Modalités calendaires particulières :

BUDGET PREVISIONNEL

<i>Dépenses</i>	<i>Montant en €</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant en €</i>
<i>Total :</i>		<i>Total :</i>	

Observations et remarques :

Fiche proposée le :

.....FICHE BILAN DE L'ACTION.....

AXE(S) PRIORITAIREMENT CONCERNE(S) :

Libellé de l'action :

BILAN PEDAGOGIQUE DE L'ACTION

(Bénéfices pour l'élèves, points forts, difficultés, limites)

COMPARAISON : RESULTAT(S) ATTENDU(S) / RESULTAT(S) OBSERVE(S)

PERSPECTIVES ET SUITES EVENTUELLES DE L'ACTION

(Suites à donner, intérêt d'une reconduction ...)

Action clôturée le :

GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES

- **A.I.** : Aide Individualisée
- **A.P.** : Accompagnement Personnalisé
- **A.S.** : Assistante Sociale
- **A.S.** : Association Sportive
- **A.S.E.N.** : Assistant de l'Education Nationale
- **A.S.S.R.** : Attestation Scolaire de Sécurité Scolaire (Niveau 2)
- **A.T.E.E.** : Agent Territorial des Etablissement d'Enseignement
- **B.2.I.** : Brevet Informatique et Internet
- **B.V.S.** : Bureau Vie Scolaire
- **C.A.** : Conseil d'Administration
- **C.D.I.** : Centre de Documentation et d'Information
- **C.E.S.C.** : Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- **C.F.G.** : Certificat de Formation Générale
- **C.O.P.** : Conseillère d'Orientation Psychologue
- **C.P.** : Conseil Pédagogique
- **C.P.E.** : Conseiller Principal d'Education
- **C.S.P.** : Catégorie Socio-Professionnelle
- **C.V.L.** : Conseil de Vie Lycéenne
- **D.E.A.E.** : Division de l'Etablissement et de l'Action Educative
- **D.E. L.F.** : Diplôme d'Etude en Langue Française
- **D.G.H.** : Dotation Horaire Globale
- **D.N.B.** : Diplôme National du Brevet
- **D.N.L.** : Discipline Non Linguistique
- **E.C.J.S.** : Education Civique, Juridique et Sociale.
- **E.D.D.** : Education au Développement Durable
- **E.D.T.** : Emplois Du Temps
- **E.A.N.A..** : Elève Allophone Nouvellement Arrivé
- **F.L.E.** : Français Langue Etrangère
- **F.S.E.** : Foyer Socio Educatif
- **GR.ETA.** : GRoupement d'ETAbblissement
- **H.S.E.** : Heures Supplémentaires Effectives
- **L.O.L.F.** : Loi Organique relative aux Lois de Finances (1^{er} Août 2001)
- **L.P.** : Lycée Professionnel
- **L.V.** : Langue Vivante
- **M. E.N.** : Ministère de l'Education Nationale
- **O.N.I.S.E.P.** : Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions
- **P.A.** : Projet Académique
- **P.A.I.O.** : Plan d'Action pour l'Information et l'Orientation
- **P.E.** : Projet d'Etablissement
- **P.S.C.1** : Prévention et Secours Civique (Niveau 1) (Ex **A.F.P.S.** : Attestation de Formation aux Premiers Secours)
- **U.N.S.S.** : Union National du Sport Scolaire
- **T.I.C.E.** : Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Education
- **3 DP3** : 3^{ème} de Découverte Professionnelle 3H00